

INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2022-48

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
SCRUTINS DE DÉCEMBRE 2022  
COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État,

Vu l'arrêté n°2022-38 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein du comité social d'administration de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n° 2022-40 relatif aux élections professionnelles 2022 et à l'organisation des élections au sein de la commission consultative paritaire des agents non-titulaires de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu l'arrêté n° 2022-42 relatif aux élections professionnelles 2022 et aux candidatures,

ARRÊTE

**Article 1 :** En vue des scrutins de décembre 2022, concernant le Comité social d'administration de l'établissement et la Commission consultative paritaire pour les agents non titulaires, sont désignés comme membres du bureau de vote les personnes suivantes :

Président : Raphaël Baudrimont  
Secrétaire : Charlotte Quelin

**Article 2 :** Chaque liste candidate peut désigner un délégué de liste. Les délégués de liste sont :

- Pour la liste F.S.U. : Isabelle Garcin-Marrou
- Pour la liste UNSA : Gilles Joannard

Les délégués de liste sont assesseurs du bureau de vote constitué pour les élections professionnelles de décembre 2022.

En cas d'absence, les délégués de liste pourront être représentés par leur suppléant le cas échéant :

- Pour la liste F.S.U. : Fabienne Para, Gwenola Le Naour
- Pour la liste UNSA : Valérie Boissier

**Article 3 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2022

La Directrice,  
Hélène SURREL

